

L'hon. M. DUNNING: 35 p. 100 *ad valorem* à l'entrée aux Etats-Unis aujourd'hui, et 35 p. 100 *ad valorem* antérieurement à 1930.

L'hon. M. ROWE: Aucune réduction?

L'hon. M. DUNNING: Aucune modification du droit imposé par les Etats-Unis.

M. SPENCE: Nos producteurs nationaux jouiront-ils d'une protection saisonnière?

L'hon. M. DUNNING: Le numéro comporte une disposition aux termes de laquelle la valeur établie pour les fins de la douane ne doit pas dépasser le prix facturé par plus de 80 p. 100 de la majoration la plus basse imposée à ces marchandises.

M. SPENCE: Cela veut-il réellement dire quelque chose? Qu'entendez-vous y faire?

L'hon. M. DUNNING: La majoration du prix facturé était fixé, antérieurement à l'accord, à un maximum de 4c. Sous le régime de l'accord, elle peut-être de 3½c. la livre.

M. TUSTIN: A combien se sont élevées les importations l'an dernier?

L'hon. M. DUNNING: A 6,763,000 livres, ayant une valeur de \$163,000.

M. TUSTIN: A combien se sont élevées les exportations du Canada aux Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Elles ne sont pas inscrites séparément. Le droit imposé par les Etats-Unis aujourd'hui est le même qu'en 1930: le droit est de 35 p. 100 *ad valorem*.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 95a: Melons, n.d., 2½c. chacun.

L'hon. M. DUNNING: A l'entrée aux Etats-Unis, 35 p. 100 *ad valorem* aujourd'hui et 35 p. 100 antérieurement à 1930. Nous avons importé des Etats-Unis 955,000 melons, ayant une valeur de \$139,000. En citant ces statistiques je ne donne que les chiffres ronds, et j'espère qu'aucun honorable député ne voudra me tenir à une rigoureuse exactitude à cet égard.

M. SPENCE: Cela comprend-il les melons d'eau et les melons musqués?

L'hon. M. DUNNING: Non, les melons musqués figurent au numéro précédent. Celui-ci comprend tous les autres melons.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 96: Fruits, frais, à l'état naturel, n.d., 15 p. 100.

L'hon. M. DUNNING: Au numéro correspondant du tarif douanier des Etats-Unis, le droit est de 35 p. 100 *ad valorem* aujourd'hui, et il était de 35 p. 100 antérieurement à 1930. Nos importations totales des Etats-Unis se

sont élevées, l'an dernier, à \$7,631. L'effet de ce poste est de fixer le tarif intermédiaire.

Le très hon. M. BENNETT: Par une réduction de 25 p. 100 sur le tarif général.

L'hon. M. DUNNING: Par une réduction de 20 p. 100 à 15 p. 100.

L'hon. M. ROWE: Le tarif des Etats-Unis reste le même?

L'hon. M. DUNNING: Oui.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° ex. 96: avocats ou poires d'alligator, en franchise.

L'hon. M. DUNNING: L'article est ajouté.

M. SPENCE: J'ignore pourquoi on en a besoin. Il n'y a guère de demande au pays pour les avocats, et je ne vois pas la nécessité de supprimer les droits sur ces fruits.

Le très hon. M. BENNETT: C'est un produit de luxe employé comme salade. Quels sont les droits des Etats-Unis?

L'hon. M. DUNNING: Ils sont de 15c. la livre. Ils étaient de 35 p. 100 *ad valorem*.

M. ROSS (Moose-Jaw): Nous n'en produisons pas.

(Le numéro est adopté.)

Tarif douanier, n° 100a: Pamplemousses, n.d., ½c. la livre.

M. MacNICOL: Je voudrais savoir quelles sont nos importations de pamplemousses des pays de l'empire en 1935, ainsi que nos importations des Etats-Unis. Je voudrais poser les mêmes questions sur le numéro 101, si je puis faire d'une pierre deux coups.

L'hon. M. DUNNING: Je ne voudrais pas m'embrouiller en prenant les deux numéros à la fois. Nous avons importé 29,000,000 livres de pamplemousses, d'une valeur de \$777,000, des Etats-Unis en 1935. Du Honduras, je suppose que c'est du Honduras britannique, 1,460,000 livres d'une valeur de \$31,000. Je fais erreur. Le Honduras en question n'est pas le Honduras britannique.

M. SPENCE: C'est le Honduras espagnol?

Le très hon. M. BENNETT: Non c'est un Etat indépendant.

L'hon. M. DUNNING: De la Jamaïque, 1,173,000 livres d'une valeur de \$25,000. Du Honduras britannique, 815,000 livres d'une valeur de \$20,000. Voilà nos importations globales.

Le très hon. M. BENNETT: N'en avons-nous pas importé de la Palestine? J'en ai eu moi-même.